

TRANSACTION

Prix de Vente	Honoraires TTC	Prix du mandat de Vente commission comprise	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	5 000 €	De 240 001 à 250 000 €	17 500 €
De 50 001 à 60 000 €	6 000 €	De 250 001 à 260 000 €	18 000 €
De 60 001 à 65 000 €	6 500 €	De 260 001 à 270 000 €	18 500 €
De 65 001 à 70 000 €	7 000 €	De 270 001 à 280 000 €	19 000 €
De 70 001 à 75 000 €	7 500 €	De 280 001 à 290 000 €	19 500 €
De 75 001 à 80 000 €	8 000 €	De 290 001 à 300 000 €	20 000 €
De 80 001 à 85 000 €	8 500 €	De 300 001 à 310 000 €	20 500 €
De 85 001 à 90 000 €	9 000 €	De 310 001 à 320 000 €	21 000 €
De 90 001 à 95 000 €	9 500 €	De 320 001 à 330 000 €	21 500 €
De 95 001 à 100 000 €	10 000 €	De 330 001 à 340 000 €	22 000 €
De 100 001 à 110 000 €	10 500 €	De 340 001 à 350 000 €	22 500 €
De 110 001 à 120 000 €	11 000 €	De 350 001 à 360 000 €	23 000 €
De 120 001 à 130 000 €	11 500 €	De 360 001 à 370 000 €	23 500 €
De 130 001 à 140 000 €	12 000 €	De 370 001 à 380 000 €	24 000 €
De 140 001 à 150 000 €	12 500 €	De 380 001 à 390 000 €	24 500 €
De 150 001 à 160 000 €	13 000 €	De 390 001 à 400 000 €	25 000 €
De 160 001 à 170 000 €	13 500 €	De 400 001 à 410 000 €	25 500 €
De 170 001 à 180 000 €	14 000 €	De 410 001 à 420 000 €	26 000 €
De 180 001 à 190 000 €	14 500 €	De 420 001 à 430 000 €	26 500 €
De 190 001 à 200 000 €	15 000 €	De 430 001 à 450 000 €	27 000 €
De 200 001 à 210 000 €	15 500 €		
De 210 001 à 220 000 €	16 000 €		
De 220 001 à 230 000 €	16 500 €		
De 230 001 à 240 000 €	17 000 €		
		Au-delà de 450 000 €	
		6%	

Taux de TVA actuellement en vigueur 20%

Honoraires charge vendeur *

(*Sauf succession charge acquéreur)

LOCATION

Pour les baux d'habitation (nus et meublés)

Honoraires TTC à la charge du locataire et du bailleur	
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ TTC ou 10€ TTC/ M ² selon la zone (non Tendue/Tendue)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC / M ²
Honoraires à la charge du bailleur	
Honoraire d'entremise et de négociation (Offert en cas de mandat de gestion locative)	100 € TTC

GESTION LOCATIVE

Ces honoraires seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

SERVICE	INITIAL	CONFORT	PRIVILEGE
% de l'encaissement	7 % HT 8,4% TTC	8% HT 9,6% TTC	9% HT 10,8% TTC
PRESTATIONS INCLUSES			
Mise en place du mandat de gestion – Accès Extranet - Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations – Délivrance des quittances et reçus – Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable – Révision des loyers – Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire) – Décompte lors du départ du locataire – Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle– Tenue de la comptabilité propriétaire – Reddition mensuelle des comptes et virement mensuel des fonds perçus – Demande annuelle des attestations locatives (MRH / entretiens...) – Demande de devis pour travaux courants au-delà de 200 € TTC – Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC – Commande et suivi des diagnostics obligatoires – Règlement des factures fournisseurs (artisans, diagnostics, ...)			
PRESTATIONS OPTIONNELLES			
Envoi des éléments d'aide à la Déclaration des revenus fonciers	Hors forfait : 90 € TTC par an et par lot	✓	✓
Recouvrement des créances (transmission dossier à huissier, commandement de payer, suivi procédure...)	150 € TTC par dossier	✓	✓
Gestion des sinistres (déclaration, représentation, devis, suivi, encaissement indemnités...)	250 € TTC par dossier	✓	✓
Gestion de l'entretien courant (travaux <1 500 € TTC : devis, demande accord bailleur...)	46 € TTC par heure	✓	✓
Gestion des travaux > 1 500 € TTC (devis, suivi, contrôle, ...)	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC		✓
Paiement des appels de fond Copropriété (dans la limite des fonds disponibles : trimestriels, travaux, ...)	46 € TTC par heure	✓	✓
Représentation en Assemblée Générale de Copropriété (lecture OJ, envoi pouvoir ou VPC, ou présentiel si nécessaire...)	90 € TTC par heure + 50€ par dossier		✓
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de Justice)	100 € TTC		✓
Frais pour clôture suite Résiliation du mandat (transmission du dossier, solde de tout compte)		120€ TTC par lot	
Dossier ANAH (RDV administratifs, obtention fonds, ...)		250 € TTC par dossier	
Dossier « Permis de Louer » (Constitution et suivi...)		150 € TTC par dossier	
Conseil et expertise (pour prestations exceptionnelles)		90 € TTC par heure	
Visite Conseil (pré-état des lieux de sortie ou visite exceptionnelle du bien)	90 € TTC par visite	✓	✓

✓ Prestation comprise dans le montant des honoraires

LOCATION

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014, conformément à la Loi ALUR.

En zone tendue : pour les logements de grandes surfaces habitables (>150M²), la part des honoraires de location du bailleur et celle du locataire sont plafonnées à 12 € TTC /m² de surface habitable. En zone non tendue, pour les logements de grandes surfaces habitables (>150M²), la part des honoraires de location du bailleur et celle du locataire sont plafonnées à 10€ TTC / m² de surface habitable.

Pour les autres baux

Honoraires à la charge du locataire 10% HT du montant des loyers annuels (tarif minimum 150 € TTC par bail)

Le montant varie selon la zone : tendue ou non tendue. Taux de TVA actuellement en vigueur 20 %
Ces honoraires seront révisés chaque année dans les mêmes conditions que celles fixes par l'article 3 du décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014.